

Informations

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

la manif

1ER MAI

C

'est maintenant qu'il faut bouger

g

agner dans les luttes

t

ous, toutes ensemble

Sommaire

N° 122 - AVRIL 1999

Bourse du Travail
19, Place Saint Sernin
BP 7094
31070 Toulouse Cedex 7
Prix : 1 franc
n° d'inscription à la CP 579 D 73
Imprimerie du Comité Régional
Directrice de publication :
Martine BERNARD
05 61 23 35 52
CGT.CRMidi-Pyrenees@wanadoo.fr

■ Vos luttes dans la région		p. 2
■ Edito	<i>Agissons pour l'emploi, pour vivre et travailler...</i>	p. 3
■ 46 ^e congrès	<i>Les déléguées ont la parole</i>	p. 4
■ Dossier	<i>Quel contrat de plan Etat/Région ?</i>	p. 5
	<i>Conforter et développer le réseau postal...</i>	p. 6
	<i>Un véritable défi nous est donc posé !</i>	p. 7
	<i>Schémas de services collectif</i>	p. 8
■ Vie syndicale	<i>6 mai 99 : Assemblée générale de l'Institut d'histoire...</i>	p. 9
■ Arguments	<i>santé et réduction du temps de travail</i>	p.10
■ International	<i>Délégation du Sichuan en Midi-Pyrénées</i>	p.11

Vos luttes dans la région

1^{er} Mai

Les manifestations du 1er mai 1999 dans notre région revêtent un caractère particulier. Elles permettront d'affirmer massivement la volonté de paix des salariés français, leur refus de la guerre, la solidarité aux peuples du Kosovo.

Elles seront marquées partout par des appels unitaires beaucoup plus larges.

UD 09 Appel CGT FEN FSU

UD 12 Rodez, Millau, Decazeville, Villefranche de Rouergue CGT CFDT FSU SUD

UD 31 Toulouse CGT CFDT FSU Groupe des IO

UD 32 Auch CGT CFDT FSU FGR

UD 46 Cahors CGT CFDT FSU UNSA

UD 65 Tarbes CGT CFDT CFTC CGC FSU UNSA

UD 81 Albi CGT FSU SUD

UD 82 Montauban CGT FSU CFTC SUD

France Telecom

1000 salarié-es de France Telecom à l'appel de leurs organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC, sud ont manifesté à Toulouse. Il s'agissait d'un appel dans le cadre d'une action nationale pour l'emploi, les 35 heures, l'ouverture de véritables négociations. Les arrêts de travail ont été bien suivis dans la région. ■

Santé

Un millier de manifestant-es des établissements de santé publique, privée étaient une nouvelle fois dans la rue. Venus des départements de Midi-Pyrénées, ils exigent les moyens d'une véritable politique de santé. ■

Libertés

La Cour d'appel de Toulouse dans son jugement rendu le 8 avril 99 confirme les condamnations de Sébastien Cruz et Claude Seguela. Sans plus attendre, la direction les traduisait le 12 avril 99 devant le conseil de discipline pour exiger des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. Plus de 300 militant-es se sont rassemblés pour exiger qu'aucune sanction ne soit prise à leur rencontre. Parmi eux, de nombreux militants de l'Ariège avaient répondu à l'appel de l'UD CGT.

NON à la guerre !

Des dizaines d'initiatives, manifestations unitaires ont eu lieu dans la région depuis le début des bombardements du Kosovo, par l'OTAN, pour dire non à la guerre, l'engrenage fatidique.

Les initiatives se poursuivent, un collectif pour la paix en Yougoslavie s'est constitué à Toulouse et appelle à un nouveau rassemblement le 29 avril 1999, à Montauban un nouveau rassemblement à l'appel de plusieurs organisations a eu lieu le 27 avril 1999. ■

Jésus Rubio, Secrétaire général de l'UD 31 est l'objet d'une procédure de licenciement après que la direction de son entreprise lui ait refusé un détachement syndical à plein temps (il bénéficie d'un détachement à mi-temps) rémunéré par l'organisation syndicale.

Considérant qu'il s'agissait non seulement d'une injustice, mais que la demande faite pose la question de nouveaux droits syndicaux, le Comité régional CGT Midi-Pyrénées dont Jésus Rubio est un dirigeant, ainsi que les UD de la région se sont adressés à la direction pour qu'elle annule sa décision. ■

■ Agissons pour l'emploi, pour vivre et travailler dans la région



Martine Bernard
Secrétaire régionale

Chacun-e mesure déjà l'importance et la portée de la déclaration de la CFDT, CGT, CFTC, CGT appelant à une semaine d'expression et d'initiatives communes avec temps forts du 25 au 29 mai 1999 pour l'emploi, la réduction du temps de travail.

Dynamiser l'emploi, rééquilibrer le territoire sont les priorités affichées.

Mais que valent ces priorités si elles doivent se mettre en œuvre sur un territoire vidé de ses principales richesses, des atouts décisifs qui font le développement économique de notre région ?

Oui, nous avons besoin de porter haut et fort en Midi-Pyrénées l'exigence du développement de l'emploi régional, de nos richesses !

Les salariés qui luttent dans leurs entreprises, leur localité y trouveront un élément supplémentaire de confiance pour peser davantage encore sur les projets néfastes du patronat qui sacrifient les hommes et imposer une véritable RTT qui crée réellement des emplois.

Cette initiative est un début de concrétisation de la décision du Congrès confédéral, pour créer les conditions d'une initiative interprofessionnelle unitaire sur l'emploi.

Elle peut créer les conditions d'une véritable dynamique d'action et de mobilisation des salarié-es.

Dans ce processus en construction, le Comité régional CGT Midi-Pyrénées entend bien occuper toute sa place. Il le fait à partir de sa spécificité propre, de la dimension régionale des enjeux.

S'agissant de l'emploi, vous le savez les enjeux sont lourds, très lourds ! Du plan de démantèlement et de restructuration du Giat à Tarbes-Toulouse, à l'arrêt de l'exploitation du charbon à Carmaux, aux fermetures de maternités, de lits d'hôpitaux programmés, ce sont des milliers d'emplois condamnés dans notre région. C'est dans ce contexte que l'Etat et la région discutent des objectifs du prochain contrat de Plan Etat/Région.

Cette exigence, le Comité régional CGT Midi-Pyrénées a décidé de l'exprimer le 10 mai 1999 à Tarbes, au moment où le CESR tiendra son Assemblée plénière au cours de laquelle il exposera dans un avis, sa vision du développement et de l'aménagement du territoire. Il appelle donc des délégations d'entreprises des départements de Midi-Pyrénées à se rassembler ce jour-là à Tarbes !

Le choix de Tarbes pour cette plénière décentralisée, ne relève pas du hasard. Il s'agit de faire admettre la fatalité des choix de démantèlement, d'abandons industriels qui mettent en péril une ville, un département, d'imposer la reconversion des activités sur la casse du Giat, que les salariés, la population n'acceptent toujours pas et continuent de lutter.

Dans ce contexte, il est particulièrement important que les unions départementales CFDT, FSU, CGT des Hautes-Pyrénées soient côte à côte pour ce rassemblement régional.

Nous ne pouvons que vous inviter à contribuer à son succès qui sera un élément de mobilisation supplémentaire à la perspective de l'initiative interprofessionnelle unitaire pour l'emploi ! ■

Toulouse, 26 avril 99

■ Les déléguées ont la parole

Nous publions deux des nombreuses interventions des délégués de notre région au 46^e congrès de Strasbourg

Nathalie Simon-Labric
Secrétaire UD 31

Accélérer le renouveau de la CGT ça veut dire quoi ?

Pour moi, le pilier de ce renouveau, c'est la syndicalisation. Il faut qu'elle soit forte. Il faut qu'elle corresponde aux mutations du monde du salariat.

Mais la CGT aujourd'hui en est-elle consciente ?

I. Ce qui nous manque pour franchir le pas

C'est de l'ambition, des moyens humains, pour aller à la rencontre de tous ces salariés, ce sont des objectifs précis de campagne de syndicalisation entreprise par entreprise, UL par UL, UD par UD...

On a trop tendance à séparer la syndicalisation du revendicatif et de tout autre champ d'action. Nous devons revoir notre démarche, notre conception du renforcement dans tous nos lieux d'interventions.

Sur la Haute-Garonne : nous constatons une montée en flèche des bases nouvelles qui sont essentiellement des PME/PMI du secteur privé.

Mais pour autant elles nous bousculent dans notre démarche syndicale. C'est elles qui nous amènent du neuf, nous redonnent du punch, de l'énergie, pour répondre à leurs besoins de formation, d'information, et du comment faire envers ces syndiqués. Ça nous demande un suivi, une écoute et une grande disponibilité.

Mais ça vaut le coup de s'y investir, car ça nous met en phase avec la réalité.

II. Le syndicalisme de proximité

C'est un outil le plus propice par l'intermédiaire des UL, pour coller à la revendication des salariés. C'est un lieu d'échanges, de luttes convergentes grâce à l'interpro pour peser sur le rapport de forces face au patronat.

Mais encore faut-il avoir la force, le potentiel humain, financier, pour développer la CGT à la hauteur des enjeux.

Par exemple, sur la Haute-Garonne, à partir des différentes luttes de l'Aérospatiale, des atteintes aux droits syndicaux, à la privatisation qui est annoncée, les syndiqués de ce secteur ne peuvent plus agir seuls. Ils ont décidé de s'ouvrir aux salarié-es des autres entreprises de sous-traitance qui travaillent sur le site industriel, sur l'agglomération toulousaine, mais aussi dans ce département. C'est une nouvelle forme d'organisation. Ce travail est mis en place sous forme d'un collectif Aéro avec la collaboration de l'USTM mais aussi de l'UL du coin. C'est un sacré point d'appui qui permet de déployer nos forces syndicales qui peuvent aider à agir en profondeur sur la privatisation avec l'appui d'un plus grand nombre. Pour exiger ensemble la conquête de droits nouveaux et pour gagner dans les garanties collectives.

Cette démarche est innovante, car elle prend bien en compte tout un secteur industriel sur un même site et permet de mettre en cohérence tous les salarié-es, les syndiqué-es qui interviennent à tous les niveaux de la chaîne. .../... ■

Kheira Boulou

Déléguée entreprise Boyé (31)

Alors que la loi Aubry légalise la flexibilité, l'annualisation, les problèmes et les attaques se multiplient dans le public et dans le privé, ce sont par exemple les licenciements dans les hôpitaux, les sanctions allant jusqu'à la prison avec sursis, les amendes à l'EDF, etc.

Dans le privé où en est-on ? Toi le camarade de la Chimie, tu n'as pas l'air de bien connaître ton sujet, car des réserves ont été émises sur les 35 heures, notamment à propos des cadres et cette partie du texte n'est pas étendue.

Je voudrais alors rassurer tous les alarmistes sur l'accord Textile, ce n'est pas la peine de décrier l'accord, puisque tout le monde le connaît. Il a été signé oui, et il devait être signé, car à la base, c'est bien ce qui a été décidé, car seuls les salarié-es, les syndiqué-es décident.

Il ne s'agit pas non plus de critiquer la modulation du Textile, comment appelez-vous les 3 x 8, les 5 x 8 ou le travail 7 jours sur 7 ?

Que vont faire les impôts, le trésor ou d'autres, quand on leur demandera de travailler plus tard le soir dans la semaine et de travailler le samedi ? Moi je ne sais pas. En revanche, je sais que c'est à eux, ensemble, de décider et je leur fais confiance. La modulation d'hier, n'est plus celle d'aujourd'hui malgré que certaines contraintes persistent, mais rien n'est parfait, sinon dites-le moi.

A Toulouse, une base nouvelle avec 20 salarié-es (4 syndiqué-es), une autre avec onze salarié-es (4 syndiqués), nous restons persuadés que d'autres suivront.

La bataille et la réalité sont sur le terrain, et pas ailleurs. Avec cette signature, le THC est au tournant de sa pérennisation, je dirai même que c'est le tournant de la CGT toute entière. Alors, avançons. Vive le 46^e congrès. ■



■ Quel contrat de plan État/Région ?

Répondre aux besoins sociaux et industriels

Aborder le contrat de plan état région et aménager le territoire de manière harmonieuse en Midi-Pyrénées nécessitent de nous interroger à partir de quel type de croissance avec quel développement de l'emploi, de l'industrie et des services publics.

Les documents préparatoires à la concertation régionale font le constat des choix politiques et des stratégies des groupes dans le cadre européen avec toutes les conséquences de ces dernières années que nous connaissons sur notre région, et que la CGT avait dénoncées.

De la casse de l'industrie et de l'emploi dans la Sidérurgie à Decazeville, où la reconversion s'est avérée inefficace, aux restructurations, fusions, privatisations dans les industries aéronautique, spatiale, de défense, du ferroviaire et dans de grands groupes comme Aérospatiale, Thomson Alcatel, Alstom à la remise en cause des missions de services publics du CNES.

L'implantation de groupes étrangers et la transformation d'entreprises de type familial reprises par des groupes se développent également sur plusieurs départements avec l'aide de fonds publics

(Motorola, Siemens, Storage tek en Haute-Garonne, Bosch en Aveyron, Ratier devenu américain, dans le Lot., Labinal dans le Tarn-et-Garonne..)

Si l'on constate une progression de l'emploi en Midi-Pyrénées, celui-ci est diversifié suivant les départements, souvent précaire et surtout dans les services, sur les dix plus grands établissements industriels de notre région un seul a mis en œuvre un accord sur les 35 heures avec des embauches.

Des choix différents et des propositions alternatives doivent donc être pris en compte dans le contrat de plan état région, à partir de nos atouts régionaux des besoins sociaux et industriels, des besoins des populations et plaçant l'emploi au centre.

Il en est ainsi de l'industrie aéronautique et spatiale autour d'un pôle public permettant des coopérations européennes et internationales avec un développement de l'emploi à partir des besoins de renouvellement des flottes aériennes et ceux exprimés sur de nouveaux projets (A3XX, supersonique...)

Il en est de même dans le spatial et le domaine des télécommunications avec par exemple un renforcement des missions nationales du CNES (observations de la terre, environnement, vols habités où la

présence de l'homme reste déterminante...), des budgets recherche et développement pour de véritables coopérations internationales mutuellement avantageuses.

Comment conjuguer positivement paix, désarmement et défense nationale, souveraineté indépendante et construction européenne, développement industriel et plein emploi ?

A partir de nos atouts l'industrie de défense et les entreprises de notre région directement concernées doivent répondre à ces objectifs et se diversifier vers des activités civiles prenant en compte les besoins des salariés notamment ceux de formation.

La mise en œuvre des 35 heures et le départ à la retraite dès 55 ans dans les entreprises de notre région généreraient des dizaines de milliers d'emplois nouveaux.

Pour ne pas entraver cette dynamique, il faut stopper toutes les suppressions d'emplois, délocalisations ou fermetures d'entreprises.

Les différentes aides aux entreprises notamment celles de la Région doivent s'effectuer sous contrôle des élus, des organisations syndicales, des CE, avec des droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants. ■

Gérald Veirier
Région CGT Métallurgie

■ Conforter et développer le réseau postal dans la région

Depuis le début de l'année, le climat social se détériore à la Poste.

L'accord conclu sur les 35 heures par des syndicats minoritaires permet aux dirigeants de remettre en cause toutes les organisations.

Au lieu d'écouter le personnel, de répondre positivement à ses revendications, La Poste pratique l'autoritarisme.

C'est particulièrement vrai dans les "sites expérimentaux" sur la réduction du temps de travail.

La Poste tente de passer en force, d'imposer ses réorganisations, même quand aucun syndicat ne signe, jusqu'à provoquer des grèves locales et départementales comme à Beaumont de Lomagne (82) avec la suppression de trois emplois et la délocalisation de la distribution de Larrazet.

De plus le gouvernement a obtenu de l'Assemblée nationale, un vote majoritaire sur la transposition de la Directive Postale Européenne en loi française, par le biais d'un amendement ajouté au projet de loi de l'aménagement du territoire (loi Voynet).

En acceptant l'ouverture à la concurrence des activités postales, l'arrivée d'opérateurs privés sur le marché, le droit à la communication écrite sera soumis aux objectifs de rentabilité des capitaux.

Cette loi s'attaque aux communes et départements.

Ainsi une commune ou un groupement de communes peut, afin de maintenir le fonctionnement du service postal en milieu rural dans le cadre d'une convention avec La Poste, apporter son concours au fonctionnement d'agences postales par la mise à disposition de locaux ou de personnels.

Les communes pourront mettre à disposition de La Poste des fonctionnaires du titre 3, des collectivités territoriales. C'est un transfert officiel

Service Public de proximité, présent sur tout le territoire, La Poste contribue à la cohésion sociale et à l'aménagement équilibré du territoire.

La réduction du temps de travail doit s'accompagner de créations d'emplois de fonctionnaires, de la résorption de la précarité tout en permettant une amélioration du Service Public qui réponde aux besoins et attentes de tous les usagers.



Oui au service public...

Non à la privatisation et aux fermetures de bureaux,

sur les collectivités territoriales, donc payé par l'impôt. Ce projet de loi Voynet ne conforte pas le rôle et la place des fonctionnaires dans leur mission de service public puisqu'on parle de "schéma de services collectifs" et que la région devient le principal maître d'œuvre.

D'autre part "les maisons de services publics" ne doivent pas provoquer la fermeture de bureaux de Poste mais conforter le réseau postal en milieu rural et le développer en zone urbaine et suburbaine sans transfert de charges vers les communes.

L'Europe sociale et solidaire est à construire.

L'intervention des populations, des élus, des salariés, dans laquelle la CGT entend tenir toute sa place dans l'unité avec les autres organisations syndicales, est de nature à y parvenir. ■

**François Tolsan
Région CGT PTT**

■ Transports : Un véritable défi nous est donc posé !

Le réseau ferroviaire qui irrigue nos bassins de vie et d'emploi est par son maillage un atout de désenclavement, d'aménagement du territoire.

Le rail est bien adapté au transport de masse et présente des avantages pour les trafics de voyageurs et de marchandise.

Les politiques du tout routier mises en œuvre pendant des décennies ont conduit à des suppressions de lignes et services ferroviaires.

Aujourd'hui le constat est que des retards considérables ont été pris en matière d'entretien et de modernisation des infrastructures et du matériel.

La mise en œuvre d'une politique ambitieuse de transport répondant aux besoins des usagers passe par une amélioration des temps de parcours, une augmentation de la fréquence des dessertes, des services de rabattement en tout point du territoire, mais aussi avec un plus grand confort et de prix abordables à chacun.

La préparation du contrat de Plan Etat Région 2000/2006 et du schéma régional d'aménagement du territoire, la définition des schémas collectifs intermodaux de transports de voyageurs et de fret à 20 ans, la réforme des fonds structurels européens vont être déterminants pour l'avenir.

La préparation du contrat de Plan Etat Région 2000/2006 et du schéma régional d'aménagement du territoire, la définition des schémas collectifs intermodaux de transports de voyageurs et de fret à 20 ans, la réforme des fonds structurels européens vont être déterminants pour l'avenir.

Les retards accumulés nécessitent un investissement massif sur le ferroviaire de l'ordre de celui qui a été engagé pour le réseau routier dans le cadre du troisième plan Etat-Région.

La SNCF a chiffré la première phase de modernisation à 1,9 milliard de francs (Gare Matabiau, Axe Bordeaux/Narbonne et Toulouse/Paris, achat de matériel).

Pour comparer, le viaduc de Millau coûte 2 milliards.

Un véritable défi nous est donc posé :

➤ **Apporter la qualité à nos lignes ferroviaires qui leur permettent des performances dignes du troisième millénaire**

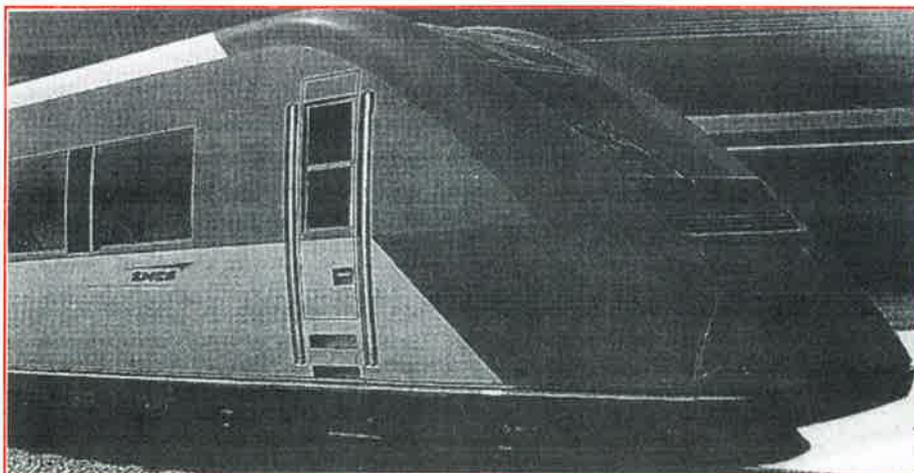
➤ **Ou les voir périliter et disparaître à défaut d'une offre à hauteur des attentes.**

Les cheminots ont pour ambition d'œuvrer au développement du Service public, à l'aménagement du territoire avec une meilleure sécurité et une pollution moindre.

S'ils sont partie prenante dans cette action, n'est-ce pas aussi l'affaire de tout citoyen ? ■

Joël Seguin

**Secrétaire général
Secteur fédéral SNCF**



**Tous
ensemble,
préparons
notre
avenir**

■ Schémas de services collectifs

P rincipaux piliers de la politique d'aménagement du territoire de la mise en œuvre du contrat de Plan Etat Région, avec les nouveaux niveaux d'administration territoriale, agglomération-pays, ils marquent un nouveau paysage de notre pays, en quelque sorte un tournant de la politique territoriale.

Ces projets contenus dans les lois, Voynet et Chevènement ne constituent pas une rupture avec la logique passée mais reste marquée par une logique en faveur de l'Europe des régions et des choix de l'ultralibéralisme.

Alors que le constat fait met en évidence que les politiques antérieures

non seulement, n'ont pas réduit les inégalités entre régions et à l'intérieur des régions, mais les ont dans certains endroits aggravées.

Se substituant au Plan national, ils inscrivent les choix de l'État sur le long terme 20 ans et seront au nombre de huit : au supérieur et recherche, politique sanitaire, politique culturelle, information et communication, transports de personnes, de marchandises, énergie, espaces naturels.

La notion de schémas de services collectifs au détriment de celle de services publics incite d'autre part à s'interroger sur la conception de la démarche préconisée par le gouvernement constitue en quelque sorte une

nouvelle dérive vers des transformations plus fondamentales des missions de service public.

Définis dans un cadre national, ils auront leur traduction au niveau régional.

De nombreuses questions se posent pour la CGT au niveau de la région, celle de l'intervention des professions et des convergences à réaliser entre les différents secteurs professionnels, celles des coopérations professionnelles/interprofessionnelles pour investir ce vaste chantier, avancer des propositions concrètes, faire converger les intérêts et les luttes pour de réelles avancées sociales économiques pour les salarié-es. ■

Les ambitions du patronat...

P our l'Union patronale régionale, la priorité pour le contrat de Plan Etat Région est l'amélioration des communications en Midi-Pyrénées, sans lesquelles il ne peut y avoir de développement économique.

Elle propose pour cela une série d'actions qui se rejoignent avec celles que préconisent le CESR comme le Conseil régional.

- Mise en réseau des 18 bassins d'emploi
- Réseau routier-autoroutier-ferroviaire
- Un grand aéroport de transit européen à Toulouse, l'agrandissement de Tarbes

Quant aux atouts de Midi-Pyrénées

c'est d'abord la formation, la recherche, le tourisme, la culture et l'environnement. Le tissu économique de Midi-Pyrénées n'est évoqué que dans un souci de son homogénéisation. La dispersion dans de nombreuses PME/PMI voire d'entreprises du secteur artisanal est considéré comme un handicap au développement économique. La région, selon le patronat doit donc favoriser le développement et la création de PME/PMI de taille plus importante, et sur tout le territoire régional, par l'attribution d'aides financières.

Là aussi, les préoccupations exprimées rejoignent celles développées par le Conseil régional.

Vous avez dit consensus ? ■

CROSS

C'est le 18 mai 1999 que sera adopté le document final qui fixe les choix du schéma régional d'organisation sanitaire et social pour les cinq années à venir.

Loin d'être définies démocratiquement les priorités régionales affichées par l'agence régionale d'hospitalisation sont déjà connues.

Autour des thèmes :

- Mieux naître en Midi-Pyrénées
- La lutte contre le cancer
- La qualité des soins
- Les urgences
- La chirurgie ambulatoire

Les choix faits au nom de la sécurité, leur traduction concrète en Midi-Pyrénées (fermeture urgence-maternité) ont soulevé de nombreuses résistances et luttes parmi la population.

Sans aucun doute, ce 18 mai sera une nouvelle étape de l'action ! ■

■ 6 mai 99 : AG de l'Institut régional d'histoire sociale

L'Institut régional d'histoire sociale Midi-Pyrénées tiendra son Assemblée générale le 6 mai 1999. Elle rassemblera les adhérent-es de notre association, les militant-es des organisations syndicales, les UD de Midi-Pyrénées. Elle permettra de faire le bilan des activités, de définir celles à venir, d'élire le nouveau Conseil d'administration.

Cette assemblée n'est pas ordinaire. En effet, elle consacrera un tournant dans l'histoire de l'institut. Tout d'abord sa tenue a fait l'objet d'une importante réflexion au sein du Comité régional qui a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour de chaque bureau d'UD. Pour rappel, les huit UD de Midi-Pyrénées sont les membres fondateurs de l'Institut.

Cette réflexion engagée met en évidence de larges potentialités dans la région pour déployer une activité autour de l'histoire sociale, de notre histoire, animer et mettre en place des collectifs de travail dans chaque département. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés ! Cela paraît indispensable tant les discussions engagées si elles montrent également un intérêt évident, montrent la faiblesse des travaux réalisés en matière d'entretien, de préservation des archives, de réalisation d'initiatives, de travail historique. C'est sans conteste un

manque à gagner pour notre activité aujourd'hui. En effet, la décision de la CGT de créer les Instituts vise à entretenir la mémoire collective, mettre en évidence dans l'histoire le rôle du mouvement ouvrier, sous-estimé voire masqué dans les grands événements sociaux (les 30 ans des luttes de 68 sont significatifs de cette réalité). En même temps, ce regard sur notre histoire aide aux luttes d'aujourd'hui.

Les départements de Midi-Pyrénées sont riches d'une histoire ouvrière importante (sidérurgie, mine, verreries, textile, aéronautique, papeteries,...) il n'est pas anodin que le jour même de notre assemblée, sera inaugurée une rue Louis Niel à Aubin, il fut Secrétaire général de la CGT et cette manifestation fait suite à une démarche engagée par l'UD CGT de l'Aveyron.

D'autres initiatives auront lieu dans les jours prochains chez les cheminots avec Georges Séguy pour honorer un militant, Marcel Berger, artisan de l'unité syndicale, dans le livre pour la création d'un musée de l'industrie du papier en Ariège.

La tâche ne manquera donc pas à la nouvelle équipe, d'autant que nous avons décidé la tenue d'un colloque régional en octobre sur le thème "femmes et syndicalisme". Chacun-e d'entre nous peut contribuer à la réussite de cette initiative. ■

Martine Bernard

Informations
Institut Régional d'Histoire Sociale
CGT Midi-Pyrénées

Bulletin de l'institut : abonnement individuel ou collectif

10 - Mai 1999
Souscription au n° 120
Source du Travail
19, Place Saint Sernin
BP 7204
31070 Toulouse Cedex 7
Prix : 1 franc
en distribution à la CP 519 0 73
Impression au Comité Régional
Directrice de publication
Martine BERNARD
Tél : 05 61 23 35 52
Email : CGT.MidiPyrénées@wanadoo.fr

- Edité : Femmes, syndicalisme, égalité
- L'Initiative des femmes dans la production et dans la vie syndicale
- Vie de l'institut
- Pour que vive l'institut
- Assemblée Générale
- L'Université ouverte en Haute-Coronne
- Racisme, ne pas taire
- Journée internationale de lutte contre le racisme
- 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage
- Nos lecteurs écrivent
- Liste des publications

■ Santé et réduction du temps de travail

Lors de la journée régionale d'étude organisée par le Comité régional CGT Midi-Pyrénées, les médecins du travail du SNPMT sont notamment intervenues sur les conséquences sur la santé d'une RTT contraire aux salariés... Présentation :

Densification - intensification du travail

Incidences sur la vie au travail, la vie hors travail et la santé

1- Incidences sur la vie au travail

Charge physique

- fatigue
- diminution des possibilités de récupération
- problème des travailleurs vieillissants ou fragiles
- augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles
- augmentation de l'absentéisme

Charge mentale

- stress
- perturbation des relations professionnelles

2- Incidences sur la vie hors travail

- de la fatigue et des temps de récupération
- irritabilité et perturbation des relations familiales

3- Incidences sur la santé

- troubles musculo-squelettiques
- accidents du travail ou de trajet
- troubles du sommeil
- pathologie mentale liée à l'accroissement du stress

Polyvalence

Déqualification Dévalorisation

- de la reconnaissance du travail
- perte de l'identité

Intensification du rythme de travail

Disparition des temps morts ; on passe d'une tâche à l'autre

Précarisation

Le salarié devient interchangeable, "jetable"

Augmentation de la flexibilité et de la variabilité des horaires

Évolution des horaires normaux vers les horaires atypiques

- Variabilité et irrégularité des rythmes quotidiens, hebdomadaires, mensuels, annuels.
- Travail posté, travail de nuit, travail du samedi et du dimanche
- Éclatement du temps

1. Perturbation des rythmes biologiques

Au niveau

- des repas
- du sommeil

Conséquences

- troubles digestifs
- perturbations du poids (obésité)
- troubles du sommeil
- pathologie mentale

2. Perturbation de la vie familiale et sociale

Les horaires atypiques contraignent les salariés à travailler pendant des périodes "normalement" consacrées à la vie familiale et sociale.

- Obstacle au regroupement de la famille
- Isolement social

Quelques conseils

Les difficultés ressenties proviennent essentiellement de la non disponibilité du travailleur

- Respecter une certaine régularité afin que puisse s'établir un rythme social régulier
- Connaissance suffisamment à l'avance des périodes et horaires de travail et de repos (délai de prévenance)
- Attention au temps socialement utile (temps disponible en soirée : 19H-23H ; samedi et dimanche). Il doit être assez important et assez régulier
 - 3 temps importants
 - 23h/5h pour le sommeil
 - temps des repas
 - 19h/23h temps disponible en soirée
- Dans le cas de travail en alternance, préférer les rotations rapides qui sont plus favorables à la santé et à la vie sociale.

■ Délégation du Sichuan en Midi-Pyrénées

La venue pour la première fois en Midi-Pyrénées d'une délégation de syndicalistes du Sichuan, a permis une meilleure connaissance mutuelle. C'est ainsi que la délégation a pu se rendre à la VOA d'Albi, à Carrefour Purpan, à l'Aérospatiale, visites au cours desquelles elle a rencontré les militants du syndicat CGT.

Avec le concours du Conseil régional, elle a pu visiter l'ATR (simulateurs de vol), les caves de Plaimont dans le Gers. A la suite de l'échange avec le Comité régional CGT Midi-Pyrénées, un accord de coopération a été signé entre nos deux organisations.

Cet accord d'échanges d'amitié entre l'Union syndicale du Sichuan de Chine et le Comité régional CGT Midi-Pyrénées vise à renforcer l'amitié chino-française, les échanges d'amitié et la coopération entre les syndicats chinois, ceux du Sichuan et le Comité régional Midi-Pyrénées, et dans l'Union syndicale provinciale (l'USPS).

Son esprit est de contribuer ensemble à la prospérité du mouvement ouvrier et à la paix du monde, l'USPS et le Comité régional Midi-Pyrénées concluent, suite à leur rencontre d'avril 98 à CHENGDU et avril 1999 à TOULOUSE, l'accord d'échanges d'amitié qui s'appuie sur les principes suivants :

I. Principe fondamental des échanges d'amitié

Respect mutuel basé sur un pied d'égalité réciproque, non-ingérence mutuelle dans les affaires d'autrui, recherche des points communs ; accroître la compréhension, les intérêts, la coopération et le soutien réciproques à travers des échanges internationaux sous de multiples formes ; travailler en commun à l'amélioration du statut social, politique et économique des salariés, retraités, chômeurs.

II. Forme principale des échanges amicaux

Les deux organisations souhaitent développer leurs échanges sous toutes les formes notamment informations et visites réciproques afin de resserrer les liens d'amitié et de coopération entre elles.

Toulouse le 9 avril 1999



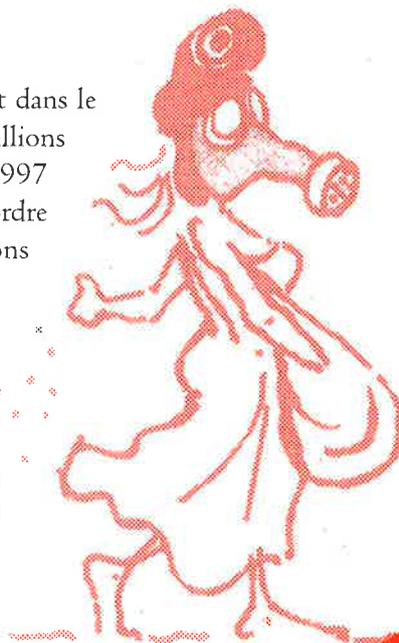
■ Colloque inter-régional Midi-Pyrénées, Aquitaine sur les OGM*, 17-18 juin à Agen

Quelle est l'importance des cultures transgéniques ?

Dans la période 1986-1997, près de 25 000 essais sur champ, portant sur une soixantaine d'espèces de végétaux différents ont été réalisés dans 45 pays dont la France où la Commission du Génie biomoléculaire a autorisé plus de 3 000 essais.

Les plantes les plus utilisées ont été le maïs, la tomate, le soja, le colza, la pomme de terre et le coton. Si en 1996, la superficie totale de cultures de plantes trans-

géniques s'élevait dans le monde à 2,8 millions d'hectares, en 1997 elle était de l'ordre de 12,8 millions d'hectares, soit 4,5 fois plus, ce qui donne une idée de la progression de la mise en culture des OGM. ■



Pour participer à ce colloque, s'adresser au Comité Régional, ou à votre association départementale Indecosa

* organismes génétiquement modifiés



Peut-on s'en remettre à la seule "sanction" du marché ?

L'avènement des plantes transgéniques, qu'il constitue une révolution ou une simple innovation de plus dans la chaîne millénaire de l'amélioration des plantes, provoquera de profondes modifications pour l'agriculture. On peut notamment s'interroger sur la place respective qu'occuperont dans l'avenir les agriculteurs et l'industrie de l'agrochimie. Ne faut-il pas dès à présent réfléchir à l'instauration de droits d'information, de contrôle et d'intervention pour les consommateurs, les États, les instances internationales ? ■